

## REGLES DE SECURITE A APPLIQUER EN RANDONNEE

Nous prenons plaisir à organiser des randonnées pour les adhérents. Cela met en cause la responsabilité de l'association et la responsabilité des organisateurs, c'est pourquoi nous vous rappelons ici quelques règles de sécurité à appliquer impérativement.

### 1. Le respect du Code de la route (Articles R412-34 à R412-43) :

#### Faut-il marcher à gauche ou à droite ?

La règle N°1 c'est de **marcher sur l'accotement** à chaque fois que c'est possible et sans empiéter sur la chaussée



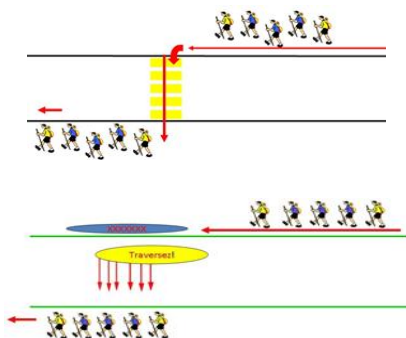
Quand l'accotement ne le permet pas et que nous sommes obligés d'emprunter la chaussée, **nous marchons à droite, par 2**. Il est d'ailleurs préconisé d'avoir des groupes de 20 mètres espacés de 50 mètres pour permettre le dépassement d'un véhicule.



Dans certains cas nous pouvons être amenés à marcher **à gauche**, dans ce cas il est impératif de **marcher en colonne par un**. Ceci est un cas particulier, l'animateur de la randonnée peut être amené à prendre cette décision en fonction de la configuration de la route, par exemple à l'approche d'un virage.

**La règle à appliquer est donc de marcher à droite et de respecter les consignes de l'animateur.** L'animateur (ou l'animatrice) est le seul habilité à prendre les décisions. C'est pour ces raisons de sécurité que nous demandons que l'animateur reste toujours en tête du groupe car c'est lui qui connaît la configuration du terrain.

#### Traverser la route

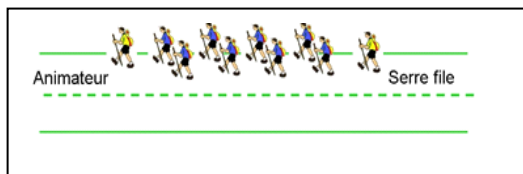


Vous avez l'obligation d'emprunter les passages prévus pour les piétons, s'ils sont situés à moins de 50 mètres.

Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage prévu pour les piétons ou hors des intersections, **traversez ensemble en ligne** la chaussée perpendiculairement à son axe.

Dans un passage sans visibilité, le meneur de la randonnée se poste bien avant les premiers randonneurs et le serre file, bien à l'arrière pour avertir les véhicules.

## 2. Le respect des règles de bon sens



L'organisateur de la randonnée est toujours devant (en jaune) et le serre-file (également en jaune) à l'arrière. Il a avec lui la trousse de secours.



Si un marcheur s'arrête en bordure du chemin, il laisse son sac sur le bord pour signaler son arrêt.